



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 101525

Texte de la question

M. Élie Aboud appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'arrêté fixant les dispenses de formation pour les masseurs-kinésithérapeutes afin d'obtenir le diplôme d'ostéopathe. En effet, ce dernier était prévu pour le mois de juillet 2016 afin d'être applicable à la rentrée 2016 sur une base de 1 600 heures de formation négociées au sein de son ministère. Or, aujourd'hui, cet arrêté n'a toujours pas été publié au *Journal officiel* de la République. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de l'état de sa réflexion en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101525

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10448

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)